



La Certification « Concevoir un bâtiment de type passif » a été déposée au Répertoire Spécifique de France Compétences en vue d'un enregistrement au Répertoire Spécifique

La certification « Concevoir un bâtiment de type passif » mise en place par Propassif a été déposée au Répertoire Spécifique de France Compétences le 29/10/2021.

Ce dépôt de dossier confirme la volonté de Propassif de voir sa certification évoluer vers une véritable reconnaissance des compétences passives sur le marché économique français : un atout réel pour les professionnels du bâtiment qui souhaitent valoriser ce certificat en France.

Le Certificat « **Concevoir un bâtiment de type passif** » a pour objectif d'être une certification d'État réunissant l'ensemble des critères de la commission de France compétence.

Une instruction de 7 mois à compter de la date du dépôt de dossier permet à la commission de valider ou non la certification. France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le Répertoire spécifique de France compétences recense les certifications correspondant à des compétences professionnelles.

La Certification en 6 points clés : Les compétences pour concevoir un bâtiment de type passif

Les modalités d'évaluation s'articulent autour d'un référentiel de compétences très précis regroupant 6 compétences pour obtenir la certification :

Compétence 1 : Concevoir et dessiner l'enveloppe du bâtiment passif

Compétence 2 : Concevoir et dessiner la ventilation du bâtiment passif à récupération de chaleur

Compétence 3 : Concevoir et dessiner le système de production/alimentation de chaleur

Compétence 4 : Concevoir et dessiner les fenêtres et le système d'occultation du bâtiment passif en

Compétence 5 : Réaliser d'un bilan énergétique du bâtiment passif

Compétence 6 : Evaluer l'efficacité énergétique et du coût économique du bâtiment passif

L'évaluation se fait à partir d'un mémoire rédigé puis présenté oralement devant un jury. Ce mémoire présentera un projet de conception d'un bâtiment de type passif réalisé ou en l'absence d'un projet réalisé le candidat se verra confié un scénario fictif d'un projet passif. La réalisation et la présentation de ce mémoire sur la base d'un projet réel ou fictif devra comporter un descriptif détaillé des compétences acquises (situations professionnelles de conception, de dessin, de calcul et d'interprétation des résultats, réalisation de plans de masse, rapport détaillé du projet expliquant la phase de conception et les moyens mis en œuvre pour atteindre le standard passif)

Les avantages d'une certification validée par France Compétences pour les certifiés

Dans le cas d'un retour favorable de la commission, les certifiés pourront se présenter sur le marché du travail avec une certification qui est officiellement en adéquation avec les compétences demandées par les entreprises souhaitant concevoir des bâtiments de type passif.

Propassif est le seul certificateur à proposer une épreuve basée sur une mise en pratique professionnelle dans le cadre de la réalisation d'un projet fictif ou réel. Cette épreuve à la fois orale et écrite favorise l'application des compétences et la validation de celles-ci pour répondre immédiatement à un projet passif.

Un autre argument en faveur d'une certification reconnue par France Compétences, une certification inscrite au Répertoire Spécifique permet d'utiliser son compte personnel de formation pour financer sa formation et sa certification.

Épreuves et sessions

Les épreuves sont organisées par un jury de professionnels accrédités par Propassif.

Les dates de passages seront communiquées sur notre site internet : www.propassif.fr

Contact

Pour toutes questions, vous pouvez contacter directement nos responsables de la certification :

Etienne VEKEMANS, président du jury et responsable de l'organisme certificateur : e.vekemans@propassif.fr

Baya WEBER, Responsable formation et de l'organisation des épreuves : formation@propassif.fr